

L'intelligence fiscale

■ Le foisonnement de règles fiscales sophistiquées, déconnectées du réel et de la finalité de l'entreprise gêne celles-ci, voire éteint l'esprit d'entreprise. Appelons-en à l'intelligence!

Qui songerait à douter de l'intelligence fiscale nécessaire à l'élaboration des textes juridiques fiscaux?

D'une part aucune circonstance de revenu dans la vie du contribuable ne semble échapper au zèle de l'administration. Et d'autre part, sous l'impulsion politique, on veut partout "faire quelque chose" en matière fiscale ce qui amène chaque année son lot d'ajout et de sophistication des lois. La philosophie antique grecque nous renseigne sur cette intelligence créatrice qu'elle classe en "intelligence poétique", c'est-à-dire l'intelligence pour transformer les choses, l'intelligence qui fait, fabrique, bâtit. Qu'en est-il des deux autres formes de distinction aristotélicienne de l'intelligence?

La première est l'intelligence spéculative, celle qui s'efforce de correspondre à la réalité des êtres et des choses. Cette intelligence semble avoir disparu de l'esprit des lois fiscales qui visent moins à suivre les pratiques des acteurs économiques qu'à pousser ceux-ci à adapter leurs comportements aux lois nouvelles. C'est fâcheux, car occultée par la recherche légitime de la voie la moins imposée, la réalité s'impose toujours: des dépenses ou des voies d'épargne choisies pour des seules considérations fiscales ne mènent pas à l'enrichissement du pays. Ainsi en est-il de feu les incitants fiscaux encourageant les dépenses des particuliers en matière d'économie d'énergie.

L'entreprise le vit cette année avec le concept de réserve de liquidation permettant à l'Etat l'accélération de la rentrée de ses recettes fiscales avec peu de considération pour ce qui restera les années ultérieures. Le tour de force de cette dernière disposition fiscale réside surtout dans l'introduction d'un concept jusqu'alors logiquement étranger au calcul de l'impôt, savoir le hasard. Une entreprise réalisant des pertes au cours des années ultérieures pourra avoir in fine payé cet impôt anticipé... pour rien. On saisit l'ampleur du gouffre

qui sépare aujourd'hui la réalité économique et les modalités de perception de l'impôt.

La deuxième, l'intelligence pratique, est celle qui tente d'accorder les moyens qu'elle utilise à la fin ultime de la vie humaine dont elle subit l'attraction. On attend de l'intelligence pratique fiscale d'une part d'alléger les tâches liées à la collecte de l'impôt et d'autre part l'adoucissement du capitalisme afin d'amener celui-ci, naturellement, par son effet invisible, à un enrichissement de la nation entière parallèle à l'accroissement de valeur de l'entreprise.

Le problème, c'est que nous en sommes désormais bien loin. Les entreprises payent de l'impôt en fonction d'une base imposable fiscale, désormais unité abstraite d'imposition, qui s'éloigne davantage année après année de leur bénéfice réel.

D'une part une entreprise peut payer de l'impôt lorsqu'elle perd de l'argent. Et d'autre part, des entreprises peuvent voir leur contribution à l'Etat significativement réduite en fonction non pas des charges supportées et partant d'un plus faible bénéfice mais fonction de leurs investissements, capital, nombre d'employés, lieu d'établisse-

ment, etc.

Conclusion: nous vivons, en matière fiscale, le résultat de la primauté de l'activité poétique de l'esprit et par suite, la volonté de toute puissance. Tout doit être codifié et, comme la vie (de l'entreprise) ne peut l'être, les divers codes (fiscaux) sont condamnés à grossir.

Le foisonnement de règles fiscales déconnectées du réel et de la finalité de l'entreprise, gêne celles-ci lorsqu'il n'éteint pas l'esprit d'entreprise. Comme si pour assurer des recettes fiscales, l'Etat devait disposer de sans cesse davantage de réglementations de plus en plus complexes. L'effet est bien inverse: à mesure que la liberté (d'entreprise) recule, les entreprises (et citoyens) se détachent de l'arbre où la sève ne circule plus.



CHRISTOPHE DEREUME

Comptable, fiscaliste.